# Conseil Municipal du 24 novembre 2016

\*\*\*

Le **vingt-quatre novembre** deux mil seize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **17 novembre 2016**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

<u>Etaient présents</u>: Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

Absent(s) excusé(s) : néant

Pouvoir(s): néant

Secrétaire de séance : Julie DUCOIN.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2016

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 15 Subvention exceptionnelle CCAS / année 2016
- 16 Devis pour remplacement et déplacement poteau incendie sur parcelle du restaurant « L'Express »
- 17 Subvention CA EVRON

Le Conseil Municipal accepte le rajout de ces questions à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

# Opération 194 - Aménagements des abords du Plan d'eau

# 1) <u>Approbation des dossiers PROJET et DCE, et lancement de l'opération</u> DCM 26-11-24-01

M. le Maire expose le dossier PROJET et DCE, présentés par le Bureau TECAM, Maître d'œuvre désigné pour cette opération d'aménagements des abords du plan d'eau situé en sortie du giratoire Ouest et caractérisant non seulement l'entrée de l'agglomération, mais représentant également à l'une des portes d'entrée sur le territoire des Coëvrons (à la sortie de l'A81).

Après examen de ce projet, la commission « AMENAGEMENTS COMMUNAUX » a donné un avis favorable au lancement de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

### Décision:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- ACCEPTE et VALIDE le dossier PROJET (modifié) présenté en demandant l'augmentation à 8,50 m pour la longueur d'emplacement de camping-car (au lieu de 7m);
- ACCEPTE et VALIDE le dossier du DCE;
- AUTORISE le Maire à lancer les consultations des prestataires pour ces travaux d'aménagements (bureaux d'études, entreprises, concessionnaires réseaux, etc...), et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Enregistrée en Préf le

05/12/2016

publiée le 07/12/2016

# 2) Aménagements abords du plan d'eau : plan de financement

DCM 2016-11-24-02

Considérant la délibération n° 2016-11-24-01 du Conseil Municipal approuvant le PROJET présenté pour l'opération d'aménagements des abords du plan d'eau situé en sortie du giratoire Ouest et caractérisant non seulement l'entrée de l'agglomération, mais représentant également à l'une des portes d'entrée sur le territoire des Coëvrons (à la sortie de l'A81);

Considérant les estimations, le coût global peut être détaillé comme suit :

- Travaux d'aménagements (2 lots)	211 685,50 €
- Eco parc (om et tri sélectif /opé 203)	5 150,00 €
- Module sanitaires	24 900,00 €
- Maîtrise d'œuvre	6 700,00 €
	1 250,00 €
- Plan topographique	1 250,00 €
Dépenses connexes diverses :	1 500 00 0
-> ENEDIS (raccord. module sanitaire)	1 500,00 €
-> Branchements Eaux usées (sanit. + borne I	,
-> SDEGM (éclairage et/ou bornes)	$\underline{5000,00}$ € (participation => sans $TVA$ )
Coût total Opération HT =	259 185,50 € (310 023 € TTC).

#### Décision:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Accepte les estimations telles que présentées ci-dessus ;
- sollicite pour cette opération les aides financières :
  - -> de l'Etat au titre de la DETR -Programme 2017,
  - -> du Département au titre du contrat de Territoire 2016-2021,
  - -> du Département au titre des Amendes de Police -Programme 2017;
- Arrête le plan de financement suivant :

-> Coût de l'opération 310 023 € TTC

-> Financement

- Etat/DETR 2017 (20 % de 200 000 € maxi) 40 000 € - Etat s/c Dép53 / Amendes de Police 10 000 € - Dép 53 / Contrat de Territoire 2016-2021 24 355 € - Autofinancement et/ou emprunt 235 668 €

Total =310 023 €

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

publiée le 07/12/2016 Enregistrée en Préf le 05/12/2016

# Opération 205 - Aménagements des abords du Parc des Sports

# 3) Approbation des dossiers PROJET et DCE, et lancement de l'opération

DCM 2016-11-24-03

M. le Maire expose le dossier PROJET et DCE, présentés par le Bureau TECAM, Maître d'œuvre désigné pour cette opération d'aménagements des abords du Parc des Sports de Vaiges.

Après examen de ce projet, la commission « AMENAGEMENTS COMMUNAUX » a donné un avis favorable au lancement de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

#### Décision:

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- ACCEPTE et VALIDE le dossier projet présenté (en confirmant la suppression du cheminement piétonnier descendant vers le terrain de football à côté de l'ancienne buvette);
- ACCEPTE et VALIDE le dossier du DCE;
- AUTORISE le Maire à lancer les consultations des prestataires pour ces travaux d'aménagements (bureaux d'études, entreprises, concessionnaires réseaux, etc...), et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Enregistrée en Préf le 05/12/2016

publiée le 07/12/2016

## 4) Aménagements abords du Parc des Sports : plan de financement

### DCM 2016-11-24-04

Considérant la délibération n° 2016-11-24-03 du Conseil Municipal approuvant le PROJET présenté pour l'opération d'aménagements des abords du Parc des Sports ;

Considérant les estimations, le coût global peut être détaillé comme suit :

Travaux d'aménagements
 Eco parc (om et tri sélectif /opé 203)
 Maîtrise d'œuvre
 109 468,50 €
 1 000,00 €
 5 350,00 €

Coût total Opération = 115 818,50 € HT 138 983 € TTC

### Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Accepte les estimations telles que présentées ci-dessus ;
- sollicite pour cette opération l'aide financière du Département au titre des Amendes de Police-Programme 2017;
- Arrête le plan de financement suivant :

-> Coût de l'opération = 138 983 € TTC

- Etat s/c Dép53 / Amendes de Police
- Autofinancement et/ou emprunt
10 000 €
128 983 €

Total =  $138983 \in$ 

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Enregistrée en Préf le 05/12/2016 publiée le 07/12/2016

## Lotissement du Haut Ormeau

# 5) <u>Porté à connaissance du choix du prestataire pour l'étude des sols préalable au projet Mayenne Habitat</u>

## DCM 2016-11-24-05

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'étude des sols préalable à la construction des 4 logements par Mayenne Habitat est contractuellement à charge de la Commune (Cf convention signée).

A l'issue de la consultation de bureaux d'études de sols, M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, qu'il a retenu l'offre de la Société FONDASOL s'élevant à 1 961 € HT, soit 2 353,20 € TTC .

#### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette décision prise dans le cadre de ses délégations au Maire.

Enregistrée en Préf le 05/12/2016

publiée le 07/12/2016

## Vente immobilière

# 6) <u>Immeuble communal actuellement en location (Etude Notariale) / Opération 152</u> DCM 2016-11-24-06

Monsieur le Maire:

- donne lecture du courrier en date du 24/11/2016 de Maitre GOUX sollicitant l'acquisition de l'immeuble sis au 17 Rue du Mans, pour un montant de 32 000 € ;
- expose les différentes formalités et obligations à remplir (diagnostics préalables à la cession de l'immeuble, éventuel compromis de vente, etc...) pour cette cession d'immeuble.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les conditions de réalisation de cette vente.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'établissement du dossier diagnostic immobilier complet (plomb, amiante, performance énergétique, électricité, installations de gaz, etc...) -ce diagnostic est à la charge du vendeur;
- Accepte la proposition d'acquisition à 32 000 € (net vendeur, les frais d'actes étant à charge de l'acquéreur) ;
- Autorise le Maire à signer le compromis éventuel, l'acte de vente, et tous autres documents nécessaires à la réalisation de cette cession d'immeuble, dans les conditions exposées ci-dessus;
  - dit qu'il y aura lieu de passer les écritures de sortie d'actif suite à cette cession (sont concernés

Enregistrée en Préf le

05/12/2016

les n° d'inventaire 213-019 et 213-019-2313.

publiée le 07/12/2016

## Vente mobilière

# 7) Vente d'une chaudière fuel (du Musée)/Opération 155

DCM 2016-11-24-07

Considérant que la chaudière (fuel) du Musée n'est désormais plus utilisée, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en vente de cet équipement :

### Description:

Chaudière à condensation fuel (installée en avril 2012)

Marque DIETRICH

25 KW

Référence WINGO SFC 25 F F.

#### Décision

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- Fixe le prix de vente à 1 900 €;
- l'enlèvement reste à la charge de l'acquéreur;
- charge le Maire des mesures de publicité de cette mise en vente (affichage, annonces dans les journaux et sur le site « le Bon Coin », etc...);
- dit qu'il y aura lieu de passer les écritures de sortie d'actif suite à cette cession (inventaire n° 213-007).

Enregistrée en Préf le

05/12/2016

publiée le 07/12/2016

## Affaires scolaires

## 8) Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 novembre 2016

#### DCM 2016-11-24-08

Madame Sophie ADAM rend compte du Conseil d'Ecole du 18 novembre dernier :

- Elections des représentants des parents d'élèves au sein du Conseil d'Ecole : ont été élus 6 représentants titulaires et 1 représentant suppléant.
- Effectifs:
  - o 141 élèves à la rentrée scolaire pour 6 classes
  - + 5 à 6 scolarisations de petits sont prévues pour janvier 2017.
- Projets pédagogiques :

Pour cette année scolaire, ces projets se basent sur 3 axes :

- Les langues étrangères
- Les arts visuels
- Le mieux vivre à l'école

La classe orchestre est poursuivie (22 participants).

- Travaux de bâtiments demandés :
  - Insonorisation des toilettes
  - Sécurisation de l'entrée principale

Enregistrée en Préf le

-non transmissible-

publiée le 07/125/2016

## 9) Projet Portail et visiophone/Opération 169

#### DCM 2016-11-24-09

Dans le cadre des actions de sécurisation de l'école publique Eugène Hairy, Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation de prestataires pour le projet de changement du portail et d'installation d'un visiophone à l'entrée principale de l'école.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette consultation.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'offre présentée par la Société ID ENVIRONNEMENT, comme suit :
  - fourniture portail pivotant OOBAMBOO 2 600,06 € HT
  - fourniture kit villa-interphone visio 3G 1 261,92 € HT
  - forfait transport \_\_199,00 € HT
  - Total = 4060,98 ∈ HT (4873,18 ∈ TTC);

- précise que l'installation sera réalisée par le personnel communal.

Enregistrée en Préf le 05/12/2016

publiée le 07/12/2016

## Dématérialisation des actes et de leurs transmissions

## 10) Adhésion au contrat communautaire

DCM 2016-11-24-10

Le Conseil Municipal,

Vu la décision n° 2016-104 de la Communauté de Communes des Coëvrons du 27 mai 2016, Vu la convention établie avec le CDG53 le 1<sup>er</sup> juin 2016,

Vu l'avis du bureau communautaire n° 6 du 28 juin 2016 de la Communauté de Communes des Coëvrons,

Vu la décision n° 2016-187 de la Communauté de Communes des Coëvrons du 25 octobre 2016,

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion de la Mayenne a contractualisé avec l'association ADULLACT afin de proposer aux collectivités territoriales de la Mayenne qui le désireront, d'avoir accès à l'ensemble des services accordés aux services de l'ADULLACT;

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> juin 2016 la Communauté de Communes des Coëvrons a conventionné avec le CDG53 afin de bénéficier des services d'I-parapheur pur une durée de 3 ans, et que suite à l'avis favorable rendu le 28 juin dernier, ce service est rétrocédé gratuitement aux communes du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il permet également d'accéder gracieusement à S<sup>2</sup>LOW, tiers de dématérialisation des procédures de transmission au contrôle de légalité;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes des Coëvrons adoptera S<sup>2</sup>LOW comme nouveau tiers de télétransmission et résiliera le contrat la liant à DOCAPOST ACTES, entraînant de fait 18 communes des anciennes Communauté de Communes du Pays d'Evron, et Communauté de Commune d'Erve et Charnie.

### Décision:

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votant: 15
Abstention: 0
Contre: 0
Pour: 15

DONNE un avis favorable pour l'adhésion au tiers de télétransmission S<sup>2</sup>LOW proposé par la Communauté de Communes des Coëvrons et mis à disposition par le CDG53 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Enregistrée en Préf le 05/12/2016 publiée le 07/12/2016

# **Budgets**

## 11) Budget annexe Assainissement : Admission en Non Valeur

### DCM 2016-11-24-11

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des créances irrécouvrables reçu de l'Agence VEOLIA EAU (délégataire pour la gestion du service d'assainissement des eaux usées de l'agglomération), s'élevant à la somme de 83,86 € et se décomposant comme suit :

-> pour l'année 2013 => 9,38 € -> pour l'année 2014 => 39,18 € -> pour l'année 2015 => 32,86 € -> pour l'année 2016 => 2,44 € 83.86 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'admission en non valeur de ce montant.

#### **Décision:**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'admission en non valeur, suite à la demande du délégataire du service au motif de l'irrécouvrabilité, des créances pour un montant global de 83,86 €;
- dit que ce montant total doit donner lieu, sur le Budget Annexe Assainissement à émission :
  - d'un titre de recette à l'article 70611 pour constater la créance;
  - d'un mandat de dépense à l'article 6542 pour constater l'admission en non valeur;
- rappelle au délégataire VEOLIA EAU que, les règles de la comptabilité publique interdisent la contraction d'une recette et d'une dépense pour ne constater qu'un solde, le délégataire

n'est pas autorisé à défalquer, sans autorisation préalable de la collectivité, des redevances d'assainissement qu'il juge irrécouvrables.

Enregistrée en Préf le 05/12/2016 publiée le 07/12/2016

## 12) Décisions modificatives Budgétaires

# 12a) Décisions modificatives Budget Médical

DCM 2016-11-24-12a

Pour le **Budget Annexe Maison Médicale**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 2016-01 suivante :

Section de fonctionnement				
Chap / Article	Libellé		Recettes	Dépenses
	néant			
		Total de la présente décision	0,00 €	0,00 €
		Pour mémoire BP	25 057,35 €	25 057,35 €
		Total section Fonctionnement	25 057,35 €	25 057,35 €

Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
11 / 2313	travaux maison médicale 3ème phase		10 000,00 €
13 / 1341	subvention DETR	10 000,00€	
	Total de la présente décision	10 000,00 €	10 000,00 €
Pour mémoire BP		324 338,22 €	324 338,22 €
Total section investissement 334 338,22 € 334 338,22			334 338,22 €
Envariatión en Práfilo 05/12/2016 publián la 07/12/2016			

Enregistrée en Préf le 05/12/2016 publiée le 07/12/2016

# 12b) Décisions modificatives Budget Commune

DCM 2016-11-24-12b

Pour le **Budget Commune**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 2016-03 suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
65 / 657362	subvention au CCAS		862,95€
65 / 6574	subvention aux associations		2 352,50 €
022	dépenses imprévues		-3 215,45 €
	Total de la présente décision	0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire DMB N°2	9 000,00 €	9 000,00 €
	Pour mémoire DMB N°1	620,00€	620,00€
	Pour mémoire BP	1 552 087,01 €	1 552 087,01 €
	Total section Fonctionnement	1 561 707,01 €	1 561 707,01 €

Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
	néant		
	Total de la présente décision	0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire DMB N°2	13 800,00 €	13 800,00 €
	Pour mémoire DMB N°1	0,00 €	0,00€
	Pour mémoire BP	985 042,38 €	985 042,38 €
	Total section investissement	998 842,38 €	998 842,38 €

Enregistrée en Préf le 05/12/2016

publiée le 07/12/2016

### Intercommunalité

# 13) <u>Mutualisation Services Techniques : Compte rendu de la réunion</u> intercommunale du 21 novembre 2016

#### DCM 2016-11-24-13

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une période test de 6 mois sur un secteur du territoire du Sud des Coëvrons. Les difficultés rencontrées et améliorations nécessaires feront l'objet de compte-rendu mensuels.

A l'issue de cette période de test, un bilan sera réalisé en préalable à la mise en place que le reste du secteur Sud.

La date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, annoncée pour la mise en place sur Vaiges de la mutualisation des services techniques, est donc reportée.

Enregistrée en Préf le

-non transmissible-

publiée le 07/12/2016

# 14) <u>Aménagement du territoire : informations sur la situation des projets SCoT et PLUi</u>

#### DCM 2016-11-24-14

Monsieur le Maire rend compte des dernières réunions concernant les travaux d'élaboration des documents de planification d'urbanisme pour le territoire des Coëvrons :

- o SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)
- PLH (Programme Local de l'Habitat)
- o PGD (Plan Global de Déplacements)
- o PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Ces documents, destinés à définir les objectifs et les choix d'orientation du développement et de l'aménagement du territoire, sont soumis à des procédures d'élaboration strictement réglementées.

Les débats d'orientations sont d'autant plus complexes que ces divers documents de « programmations » et de « réglementations » s'imbriquent, se complètent, et doivent donc être cohérents.

La prochaine réunion PLUi aura lieu le 14 décembre et concernera la validation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du territoire des Coëvrons.

Enregistrée en Préf le

-non transmissible-

publiée le 07/12/2016

# 15) Subventions exceptionnelles au CCAS

## DCM 2016-11-24-15

### Aide pour un administré

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du CCAS en date du 17 novembre 2016, précisant que ne disposant pas des ressources suffisantes pour l'attribution d'une aide de 2 000 € à un administré, le Centre Communal d'Action Sociale sollicite une subvention de la Commune pour permettre le versement de cette aide.

## Aide pour le repas du CCAS

Monsieur le Maire présente le bilan du repas 2016 du CCAS. Le bilan fait apparaître une somme de 862,95 € à la charge du CCAS. Monsieur le Maire propose que ce soit toujours le

CCAS qui organise ce repas mais que ce soit la Commune qui au final paye le repas du CCAS. Monsieur le Maire propose donc une subvention de 862,95 € pour le CCAS.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- accepte d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 2862,95 €.

Enregistrée en Préf le 05/12/2016

publiée le 07/12/2016

## 16) Remplacement et déplacement poteau incendie sur parcelle du restaurant

## « L'Express »

DCM 2016-11-24-16

Monsieur le Maire présente au conseil un devis pour le remplacement et le déplacement d'un poteau d'incendie (référencé 53-267-006) situé sur le terrain de Mr CHARPENTIER Ludovic. Vu la nécessité de remplacer ce poteau, Mr CHARPENTIER souhaite qu'il soit déplacé sur le domaine public et non plus sur son terrain privé qu'il envisage de clore.

## Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté par le Syndicat d'eau pour un montant de 2 049,89 € HT, soit 2 459,87 € TTC.

Enregistrée en Préf le

05/12/2016

publiée le 07/12/2016

## 17) Subvention au CA EVRON

DCM 2016-11-24-17

Michel DURAND donne lecture du message reçu du CA EVRON sollicitant le versement d'une subvention au titre de l'organisation du cyclo cross prévu en 2014 mais reporté en 2015.

En 2014, le Conseil Municipal avait annulé (délibération n° 8 du 31/07/2014) la prévision budgétaire du crédit de subvention (au motif du report de cette manifestation en 2015). Une subvention a été versée en 2015.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas revenir sur l'annulation de la subvention au CA EVRON par délibération du 31/07/2014.

\*\*\*\*\*\*

Enregistrée en Préf le 05/12/2016

publiée le 07/12/2016

# Conseil Municipal à 20h30 les :

- Jeudi 22 décembre
- Jeudi 26 janvier 2017
- Jeudi 23 février

\*\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h00.

La Secrétaire de séance,

Julie DUCOIN

**Le Maire,** *Régis LEFEUVRE*